

REGLEMENT COUPE DE FRANCE MASCULINE 2016

(2eme phase)

La Coupe de France Masculine est divisée en 2 phases sur 2 saisons consécutives.

La 1^{ère} phase se déroule avec la participation obligatoire des clubs seniors nationaux masculins fédéraux (une seule équipe par GSA). Dans le cas d'un GSA possédant plusieurs équipes au niveau national, la compétition, pour ce GSA, commencera en fonction du niveau national le plus élevé du GSA.

Tarif engagement : 60 euros par équipe, dans la redevance d'engagement du club en championnat senior.

La 2^{ème} phase se déroule avec la participation obligatoire des clubs professionnels masculins membres de la LNV, des clubs relégués sportivement de LBM, des clubs rétrogradés en Elite et des 1/2 finalistes de la 1^{ère} phase de la saison N-1, pour un total de 34 clubs maximum.

Dans le cas où la LNV ne relèguerait pas 2 clubs ou si l'un des ½ finalistes accédait en LNV, les places vacantes ne seraient pas remplacées.

- REGLEMENT GENERAL -

Art 1 : Participants

Les 14 équipes de Ligue A Masculine, les 8 équipes de Ligue B Masculine et pour l'édition 2015/2016, les équipes reléguées de LBM **CALAIS** et **AVIGNON** ainsi que les équipes rétrogradées de LNV **ALES** et **SAINT NAZAIRE** et **ORANGE NASSAU**, les équipes de **STRASBOURG VB**, **SAINT JEAN D'ILLAC** et **VB MICHELET HALLUIN** sont qualifiées sportivement à l'issue de l'édition 2014/2015.

Art 2 : Calendrier

1^{er} Tour Mardi 20/10/15	2^{ème} Tour Mardi 10/11/15	8^{ème} Finale Mardi 24/11/15	¼ Finale et ½ Finale Mardi 2 et Mercredi 3/02/16	Finale Samedi 26/03/16
--	---	---	--	----------------------------------

Art 3 : Qualification des joueurs

Le groupement sportif participant à la Coupe de France présente une équipe constituée de joueurs régulièrement qualifiés par la FFVB pour leur championnat respectif selon le règlement de leur division.

Art 4 : Informatique et Résultats

Art 4.1 : Les résultats sont communiqués sur le site Internet de la FFVB 1h maximum après la fin du match.

Art 4.2 : Les feuilles de match devront être scannées puis envoyées par courriel à bdejean.ccs@ffvb.org avant 10h00 le lendemain du match, puis postées par le club organisateur le premier jour ouvrable qui suit la rencontre.

Art 5 : Forfait et Pénalité

Pour l'ensemble de la compétition, en cas de match perdu par forfait, l'équipe est éliminée et doit acquitter une amende financière de 7 500 €.

Art 6 : Arbitrage

Les officiels des rencontres sont désignés par la CCA. Le marqueur est désigné par le club recevant.

Art 6.1 : Indemnités Arbitrage

- Les arbitres :
 - Jusqu'aux ½ finales, le club organisateur prend en charge les indemnités d'arbitrage à savoir :
 - 110 euros par arbitre et 20 euros pour le marqueur + 150 euros (indemnité de match en semaine) pour l'arbitre extérieur à la ligue du club recevant.
- Les juges de lignes :
 - A partir des 8^{ème} de finales et jusqu'aux ½ finales, les CRA concernées devront désigner DEUX juges de lignes pour chaque rencontre.
 - Jusqu'aux ½ finales, le club organisateur prend en charge les indemnités des juges de lignes (barème fédéral en vigueur) : 50 € + 0,30 €/Km aller-retour (trajet domicile-ville de la rencontre)
- Pour la finale, La FFVB prend en charge les indemnités d'arbitrage et de juges de lignes.
- Pour l'ensemble de la compétition, la FFVB prend en charge les indemnités de déplacement et d'hébergement (sur présentation des justificatifs d'hôtel) selon le barème en vigueur.

Art 7 : Ballons

- Les rencontres du 1^{er} Tour, du 2^{ème} tour, des 8^{ème} de finale, des ¼ de finale et des ½ finales se jouent avec les ballons officiels du championnat du club recevant (Molten ou Mikasa). Le club organisateur met à disposition les ballons pour les 2 équipes.
- La finale se joue avec les ballons Molten fournis par la FFVB.

Art 8 : Modalités financières

- **1^{er} Tour, 2^{ème} Tour, 8^{ème} de finale, ¼ de Finale et ½ Finale** : Le club organisateur prend en charge l'hébergement (équivalent catégorie 2*) de l'équipe visiteuse (Maximum 12 joueurs et 4 accompagnateurs pour 1 nuitée + petit déjeuner ou chambre sieste + collation). Les équipes visiteuses prennent à leur charge leur déplacement jusqu'au lieu de la compétition et leurs frais de restauration pendant la compétition.
- **Finale** : La FFVB prend en charge l'hébergement, les frais de restauration des deux finalistes (Maximum 12 joueurs et 4 accompagnateurs pour 1 nuitée + 2 repas + collation). Les équipes prennent en charge leur déplacement jusqu'au lieu de la compétition.

Art 9 : Accueil et moyens mis à disposition de l'équipe adverse

Le club organisateur met à disposition de l'équipe visiteuse :

- des créneaux d'entraînement au plus tôt à 10H00 et au plus tard 11H30 le jour du match
- 30 ballons homologués et utilisés pour la compétition
- des bouteilles d'eau minérale en quantité suffisante
- 2 invitations par personne de la délégation de l'équipe visiteuse composée au maximum de 16 personnes.

REGLEMENT SPORTIF DU 1^{er} TOUR

Art 10 : Organisation sportive

- Les 3 équipes issues de la phase fédérale de la compétition, les 5 équipes descendantes ou rétrogradées et 6 des 8 équipes de Ligue BM, jouent des matchs à élimination directe. Le club vainqueur de chaque match se qualifie pour le 2^{ème} tour, ainsi que les 2 équipes exemptes (dans l'ordre du classement général annuel 2014/2015).
- Les matchs se déroulent en trois sets gagnants.

Art 10.1 : Tirage au sort

Il est organisé par la CCS au siège de la Fédération.

L'ordre des matchs est déterminé par un tirage au sort dirigé.

Les équipes sont réparties en 2 chapeaux

- 1^{er} chapeau : les 3 équipes issues de la phase fédérale les 5 équipes descendantes ou rétrogradées de LNV. (Les équipes issues de la phase fédérale ne peuvent pas se rencontrer).
- 2^{ème} chapeau : les 6 équipes LBM. Ces équipes ne peuvent pas se rencontrer.
- Les deux équipes les mieux classées du championnat LBM 2014/2015 sont exemptes.
 - 1) Les équipes sont tirées au sort alternativement du 1^{er} chapeau et du 2^{ème} chapeau pour déterminer les rencontres.
 - 2) L'équipe de la plus petite division reçoit.
 - 3) Si les deux clubs sont de la même division, le premier club tiré est désigné club « organisateur ».

Art 10.2 : Dates et horaires des matchs

Les matchs du 1^{er} Tour sont programmés le mardi 20 Octobre 2015 à 20h00.

Les clubs ont la possibilité d'implanter le match le mercredi. La demande de report doit se faire par le biais du site internet de la FFVB.

REGLEMENT SPORTIF DU 2^E TOUR

Art 11 : Organisation sportive

- les 9 équipes qualifiées du 1^{er} Tour, les 5 équipes LAM, les moins bien classées au classement général annuel 2014/2015. Les équipes jouent des matchs à élimination directe. Le club vainqueur de chaque match se qualifie pour les 8^{ème} de finale.
- Les matchs se déroulent en trois sets gagnants.

Art 11.1 : Tirage au sort

Il est organisé par la CCS au siège de la Fédération.

L'ordre des matchs est déterminé par un tirage au sort intégral.

- 1) L'équipe de la plus petite division reçoit.
- 2) Si les deux clubs sont de la même division, le premier club tiré est désigné club « organisateur ».
- 3) Les équipes fédérales ne peuvent pas se rencontrer.

Art 11.2 : Dates et horaires des matchs

Les matchs du 2^{ème} tour sont programmés le mardi 10 novembre 2015 à 20h00 (Sauf impératif TV).

Les clubs ont la possibilité d'implanter le match le mercredi. La demande de report doit se faire par le biais du site internet de la FFVB.

REGLEMENT SPORTIF DES 8^E DE FINALE

Art 12 : Organisation sportive

- Les 7 équipes qualifiées et les 9 premiers clubs du championnat LAM 2014/2015. Les équipes jouent des matchs à élimination directe. Le club vainqueur de chaque match se qualifie pour les ¼ de finale.
- Les matchs se déroulent en trois sets gagnants.

Art 12.1 : Tirage au sort

Il est organisé par la FFVB au siège de la Fédération.

L'ordre des matchs est déterminé par un tirage au sort dirigé.

Les équipes sont réparties en 2 chapeaux

- **1^{er} chapeau** : Les 8 premières équipes du classement du championnat LAM 2014/2015. Ces équipes ne peuvent pas se rencontrer et ne peuvent pas recevoir.
- **2^{ème} chapeau** : les 7 équipes qualifiées + l'équipe de LAM la moins bien classée du championnat LAM 2014/2015.

- 1) Les équipes sont tirées au sort alternativement du 1^{er} chapeau et du 2^{ème} chapeau pour déterminer les rencontres.
- 2) Le club tiré dans le 2^{ème} chapeau est désigné club « organisateur ».

Art 12.2 : Dates et horaires des matchs

Les matchs des 8^{ème} de finale sont programmés le mardi 24 Novembre 2015 à 20h00 (Sauf impératif TV)

Les clubs ont la possibilité d'implanter le match le mercredi. La demande de report doit se faire par le biais du site internet de la FFVB.

REGLEMENT SPORTIF DES ¼ ET ½ FINALE

Art 13 : Organisation sportive

- Les 8 équipes qualifiées jouent des matchs à élimination directe. Le club vainqueur de chaque match se qualifie pour les ½ finales.
- Les matchs se déroulent en trois sets gagnants.

Art 13.1 : Tirage au sort

Il est organisé par la CCS au siège de la Fédération.

- 1) Les quatre premières équipes sont tirées au sort et nommées A, B, C et D dans l'ordre du tirage
- 2) Les quatre équipes restantes sont tirées au sort et nommées E, F, G et H dans l'ordre du tirage
- 3) Dans chaque groupe de 4 clubs, l'équipe de la plus petite division reçoit et si les quatre clubs sont de la même division le premier club tiré est désigné club « organisateur ».
- 4) Les ¼ de finale opposent A/B et C/D d'une part et E/F et G/H d'autre part
- 5) Les ½ finales opposent Vainqueur A/B - Vainqueur C/D d'une part et Vainqueur E/F - Vainqueur G/H d'autre part

Art 13.2 : Date et horaires des matchs

Les matchs des ¼ de finale sont programmés le mardi 2 Février 2016 à 18h00 et 20h00 (Sauf impératif TV).

Les matchs des ½ finales sont programmés le mercredi 3 Février 2016 à 20h00 (Sauf impératif TV).

REGLEMENT SPORTIF DE LA FINALE

Art 15 : Organisation sportive

- La finale se joue en trois sets gagnants.
- Le club vainqueur se qualifie pour la « CEV cup 2016/2017 ».

Art 15.1 : Dates et horaires des matchs

La finale est programmée le samedi 24 Mars 2015 sur un lieu désigné par la FFVB.

Art 15.2 : Tirage au sort

Un tirage au sort organisé par la CCS, détermine le club recevant et la couleur des maillots des équipes.

Art 15.3 : Accueil et moyens mis à disposition des équipes

La FFVB met à disposition des équipes finalistes :

- des créneaux d'entraînement dans la salle où se déroule la finale
- 30 ballons homologués et utilisés pour la compétition
- des bouteilles d'eau minérale en quantité suffisante
- 2 invitations par personne de la délégation de chacune des équipes qualifiées, composée au maximum de 16 personnes.

Art 15.4 : Equipements portés par les joueurs :

Les joueurs des deux équipes finalistes sont tenus de ne pas échanger leurs maillots avant la remise du trophée et la photo officielle des vainqueurs.